

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOURDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-1173/15/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation des crédits de l'opération d'investissement relatifs aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Brégradan à Cassis en vue de la réalisation d'une zone d'activités artisanales

DPEAT 15/13301/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences et pour répondre à la demande des artisans et PME-PMI du secteur de Cassis et plus largement de l'Est de MPM, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite réaliser une zone d'activités artisanales, sur le territoire de la commune de Cassis, secteur du Brégradan.

Cette nouvelle zone doit se réaliser sur un terrain d'environ 16 000 m² situé le long de la voie communautaire qui dessert l'Antenne Territoriale MPM de Cassis et la déchetterie. Etroite, pentue et en mauvais état, cette voirie nécessite une requalification.

Par délibération DEV 003-147/13/CC du 22 mars 2013, le Conseil de Communauté a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme, d'un montant de 1 million d'euros, relative aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie.

Par délibération DEV 006-037/14/BC du 21 février 2014, le Bureau de la Communauté a approuvé l'acquisition à titre onéreux du terrain d'assiette de l'opération auprès de la société Lafarge Granulats Sud propriétaire et exploitant de la carrière d'extraction toute proche. Un protocole foncier a été établi par lequel la société Lafarge Granulats Sud s'est engagée à céder au profit de la Communauté Urbaine, une emprise foncière de 23 500 m², au prix de 235 000 euros (deux cent trente-cinq mille euros). L'acte d'acquisition de ces terrains devrait être signé au plus tard au 3^{ème} trimestre 2015.

Marseille Provence Métropole souhaite, dans le cadre d'un appel à candidatures, confier à un opérateur l'aménagement de la zone d'activités artisanales et la construction des bâtiments dont la superficie pourra être comprise entre 150 et 800 à 1 000 m² avec bureaux en mezzanine.

Le terrain d'assiette constituant la première phase de l'opération, de l'ordre de 11 500 m², lui sera cédé au prix de 30 euros HT le m², ce qui représente une recette de l'ordre de 345 000 euros HT ((le solde restant à commercialiser représentant une recette future de l'ordre de 130 000 euros HT).

Marseille Provence Métropole s'est engagée pour sa part à réaliser les travaux de requalification de la voie communautaire d'accès et l'aménagement des réseaux nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités, permettant par là même, d'améliorer la desserte de l'Antenne Territoriale MPM de Cassis et de la déchetterie.

Les dernières estimations portant sur le coût de réalisation de l'ensemble des études et travaux sont de l'ordre de 1 million d'euros, hors coût d'acquisition du foncier.

Aussi, il est proposé de revaloriser et d'affecter les crédits de l'opération d'investissement, pour un montant de 300 000 euros, portant ainsi le montant total de l'opération d'investissement à 1 300 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DEV 003-147/13/CC du 22 mars 2013 du Conseil de Communauté approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme portant sur la réalisation d'acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Brégadan à Cassis ;
- La délibération n° DEV 006-037/14/BC du 21 février 2014 du Bureau de Communauté approuvant l'acquisition à titre onéreux auprès de la société Lafarge Granulats Sud de terrains pour la réalisation d'une zone d'activités artisanales ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réalisation d'une nouvelle zone d'activités viendra répondre aux besoins de développement des artisans et PME-PMI et compléter l'offre immobilière déjà présente sur la zone à vocation économique du Brégadan et ainsi créer de nouveaux emplois ;
- Que l'aménagement du lotissement artisanal et le programme de construction de locaux d'activités sera confié à un opérateur ;
- Qu'une revalorisation et une affectation des crédits de l'opération d'investissement sont nécessaires pour le financement des études et travaux ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation des crédits de l'opération d'investissement pour un montant de 300 000 euros, relative aux acquisitions foncières, études et travaux de requalification de la voirie communautaire et des réseaux nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités artisanales sur le secteur du Brégadan, portant ainsi le montant total l'opération d'investissement à 1 300 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2013/00075 – Sous Politique B 330 – Natures 2 031 – 2 111 – 2 318 – Projet / Fonction 90.

Les crédits de paiement s'établissent comme suit :

Année 2015 : 350 000 euros

Année 2016 : 500 000 euros

Année 2017 : 450 000 euros

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER